

# Répartition de la gestion de l'eau et de l'assainissement



Flers Agglo est compétente en assainissement non collectif sur tout le territoire.  
La compétence assainissement non collectif est assurée par conventionnement par la communauté de communes du Val d'Orne sur les communes de Briouze, Le Grais, Le Ménil-de-Briouze, Pointel et Sainte-Opportune.  
Sur toutes les autres communes du territoire, elle est gérée en régie par Flers Agglo.  
Sur les communes où la compétence eau potable est gérée en affermage par un fermier, la facturation de la part assainissement non collectif est assurée par le fermier (VÉOLIA, SAUR, ou STGS).

